

## **Mise à jour de l'article « Gardons nos enfants ? »**

**paru le 19 mars 2020 dans Forum familles Dalloz**

*A noter : Isabelle Rome, haut-fonctionnaire à l'égalité femmes/hommes, a fait le point ce 01 avril 2020 sur l'état d'urgence sanitaire et l'adaptation des règles procédurales en clarifiant et précisant que les dispositions tant judiciaires que conventionnelles relatives à l'aménagement du temps d'accueil des enfants des familles séparées, s'appliquent intégralement sous réserve :*

- du respect des consignes de sécurité*
- de la non utilisation des transports en commun*
- de la non mise en contact avec des personnes fragiles et/ou vulnérables.*

*C'est donc la résidence des enfants qui est ici visée juridiquement.*

**Pierrette AUFIERE, Avocat honoraire ; Médiateur Formateur ; médiateur – juriste**

**Françoise HOUSTY, Chargée de formations Médiation – Chargée d'enseignement UT1**